

# EXTRAIT du registre aux délibérations du Conseil Communal de Visé

Séance publique du 21 janvier 2019

Présents: Mme. S. DOBBELSTEIN, présidente du conseil  
Mme. Viviane DESSART, bourgmestre – président  
Mm. Francis THEUNISSEN, Xavier MALMENDIER, Ernur COLAK, Mathieu ULRICI,  
Julien WOOLF, échevins ;  
Mme. Nadine LACH, présidente du CPAS ;  
Mmes et Mm V. DEVOS, J. SIMON, G. SIMON, C. PAPAGEORGIU, C. VANDEVELDE,  
M. GIULIANI, L. LEJEUNE, B. AUSSEMS, P. WILLEMS, M. LEJEUNE, S. KARIGER, ~~G. DESSART~~,  
~~D. WATHELET~~, C. VAN LINTHOUT, M. MULLENDERS, M. NIHON et B. KINET,  
conseillers communaux,  
Charles HAVARD, DG secrétaire communal.

## Point 22 : Collège communal – Déclaration de politique communale.

Le conseil,

Vu l'article L1123-27 du CDLD, lequel postule que le collège communal, dans les 2 mois de son installation, soumette au conseil, pour approbation une déclaration de politique générale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques, ainsi qu'un volet budgétaire ;

Considérant que le collège a été installé le 3 décembre 2018 et qu'il a une vocation de gouverner la commune pendant 6 ans, sauf l'application d'une motion de méfiance collective;

Par 14 voix POUR et 11 voix CONTRE (L. Lejeune, B. Aussems, P. Willems, M. Lejeune, S. Kariger, ~~G. Dessart~~, D. Wathelet, C. Van Linthout, M. Mullenders, M. Nihon et B. Kinet):

**Article 1er:** APPROUVE la déclaration de politique communale présentée par le collège communal avec le contenu suivant:

### COMPOSITION DU COLLÈGE COMMUNAL:

- Viviane DESSART, bourgmestre
- Francis THEUNISSEN
- Xavier MALMENDIER
- Ernur COLAK
- Mathieu ULRICI
- Julien WOOLF, échevins
- Nadine LACH, président du CPAS

Conformément à l'article L1123-27 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, le collège communal doit présenter au conseil communal sa déclaration de politique communale dans les deux mois qui suivent l'élection des échevins, soit avant le 3 février 2018. Cette déclaration programme fait l'objet d'un vote et est ensuite publiée et mise en ligne sur le site internet de la commune.

**Déclaration de politique générale  
Législature communale 2018-2024**

## **Une Ville où il fait bon vivre, travailler, investir et s'investir, grandir et s'épanouir**

La majorité formée à la suite des élections communales du 14 octobre 2018 entend apporter à chaque quartier et village de la Ville de Visé les services et les équipements sociaux, culturels, récréatifs et sportifs auxquels ont droit nos concitoyens.

Il est primordial que les projets qui seront poursuivis au cours de cette législature favorisent également le **développement socio-économique**.

Nous voulons de la sorte **renforcer la qualité de vie, éviter la dualisation sociale** des territoires, prévenir l'enclavement des quartiers et lutter contre l'isolement des personnes fragilisées.

Les principes de solidarité et d'égalité des chances fondent en effet notre projet de ville inclusive dans laquelle chaque habitant peut trouver sa place.

Enfin, la gestion de la politique communale doit se faire avec **davantage de consultation et de transversalité** entre les différents échevinats. Les grands projets, la mobilité, la politique des quartiers, le développement économique, touristique et culturel sont autant de matières qui touchent à différentes compétences et qui se doivent donc d'être appréhendées de façon transversale.

Un « **master plan** » **d'actions communales** qui définit une vision à moyen et long terme sera également un chantier important de la nouvelle majorité pour doter la Ville d'un outil de gestion prospectif pour que Visé soit plus que jamais une Ville où il fait bon vivre, travailler, investir et s'investir, flâner, grandir et s'épanouir.

Bien entendu, il s'agit ici d'une **déclaration de politique générale**. Cela signifie qu'il s'agit d'une balise qui guidera l'action du Collège. De nouveaux dossiers, des interrogations nouvelles, des problématiques encore inconnues aujourd'hui surgiront et le Collège devra les gérer avec pragmatisme et efficacité et sans dogmatisme.

Le Collège entend aussi être **ouvert** aux propositions et suggestions de l'opposition, dans un climat de **respect mutuel** et d'écoute **constructive**.

### **Gestion locale, démocratie et citoyenneté**

Une plus grande participation des citoyens à la gestion de la commune est une ligne force qui doit nous guider en matière de gouvernance locale. La participation est une clé de voûte de la citoyenneté responsable. Ce processus qui s'inscrit dans le long terme est constitué de plusieurs étapes : informer, consulter, participer et évaluer.

Il convient tout d'abord de définir une **vision prospective du développement de la Ville** et placer **le plan stratégique transversal** au cœur de la gestion locale. Via le plan stratégique transversal, des outils de pilotage budgétaire et financier seront mis en place afin d'assurer

une planification pluriannuelle optimale et à l'utilisation efficiente et transparente des deniers publics.

La **participation citoyenne** sera également une priorité du Collège. La majorité suscitera la création de comités de quartiers participatifs, lesquels seront chargés de débattre périodiquement de thématiques qui concernent la commune et plus précisément leur quartier. Des rencontres régulières seront organisées entre la bourgmestre/les échevins et la population communale par quartier sur un thème spécifique, afin d'améliorer le dialogue entre les autorités communales et les citoyens. Le rôle des conseils consultatifs thématiques (enfants, jeunes, aînés, ...) sera renforcé, ce qui permettra aux élus d'acquérir une connaissance fine des besoins de la population et aux citoyens participants d'expérimenter plus activement la démocratie représentative. Un bulletin d'information, consultable sur Internet, permettra de dresser des rapports périodiques sur les activités de la Ville.

Une **politique des quartiers** sera dès lors poursuivie de façon transversale par le Collège afin d'appréhender au mieux les besoins locaux. Il convient de mieux s'organiser pour définir des politiques en faveur des quartiers qui touchent à la fois au cadre de vie, à l'environnement, au social, au développement économique, à la mobilité, au sport, à la jeunesse, ... Des lieux de rencontres, de convivialité, de réunions dans les quartiers sont primordiales afin de tisser des liens sociaux. Après la réalisation récente de projets à Richelle et Visé, il conviendra de développer des installations polyvalentes à Cheratte-Hauteurs (qui profiteraient au tennis, à d'autres associations, à l'école de devoirs, ...) et dans le quartier de la Wade (en remplacement de la salle du quartier de la Wade qui va être démolie dans le cadre du projet de réurbanisation du quartier).

La gestion locale doit aussi s'appuyer sur des **finances saines**. Une vision prospective des finances et le plan pluriannuel doivent permettre de gérer de façon rigoureuse les finances communales. L'équilibre budgétaire est un objectif en soi en maintenant l'endettement à un niveau raisonnable pour une ville où les externalités sont très grandes. Le Collège étudiera donc tous les moyens pour atteindre cet équilibre précaire en maîtrisant les dépenses. Tout l'art consistera à supprimer des dépenses qui ne menacent pas l'essence de la politique communale. Enfin, une analyse approfondie de la situation des finances sera également réalisée. Les subsides des autorités supérieures et des partenariats « public-privé » pour un certain nombre de projets communaux seront activement recherchés.

L'équilibre budgétaire est désormais un principe angulaire de la tutelle financière, mais le collège entend non seulement le respecter mais a également l'intention de créer des garde-fous. Ce n'est un secret pour personne que certaines taxes industrielles et commerciales sont menacées. En cas d'échec judiciaire, l'équilibre atteint serait malmené. Seules des réserves, sous forme de provisions ou de boni cumulé, pourraient amortir le choc.

Au **niveau du personnel communal**, nonobstant les besoins dans différents services, le volume global du personnel ne pourra pas augmenter et il faudra probablement envisager la diminution par le non-remplacement de certains départs naturels, lorsque et uniquement lorsque ce sera possible. Des engagements importants sont prévus comme le recrutement d'un Directeur général adjoint et d'un Chef de bureau administratif ; ceux-ci sont réellement nécessaires voire indispensables, compte tenu de la complexification sans cesse croissante des matières à gérer. Un point d'attention sera la prise en charge des cotisations de responsabilisation pour le personnel statutaire (nommé) qui pourraient considérablement



augmenter, ce qui grèvera le budget communal. La **compétence du personnel communal** devra être favorisée et des synergies transversales (mobilité du personnel) seront également développées entre les services communaux afin d'obtenir une gestion plus efficace et efficace.

Durant cette législature des fonctionnaires de haut niveau (conseiller en environnement, conseiller mobilité, chef de service personnel notamment) seront admis à la retraite et leur remplacement sera une gageure pour l'autorité communale.

Le collège s'engage aussi à suivre des règles d'objectivité dans les recrutements pour tenter d'isoler, en toute impartialité, le ou la meilleur(e) candidat(e) dans chaque procédure.

**Modernisation de l'administration générale.** Dans la première moitié de la législature, le collège entend informatiser la gestion du courrier et des dossiers ainsi que le processus des délibérations. La Ville n'a pas voulu rentrer tête baissée dans les nouvelles technologies mais elles sont désormais au point et nous serions rétrogrades de ne pas y accéder. Bien évidemment l'ensemble des mandataires en profitera car les conseillers auront aussi accès aux dossiers du conseil par le biais du programme qui sera acheté au terme d'un marché public.

**L'image, la communication et les relations extérieures de la Ville** doivent permettre d'entretenir une image positive de la Ville afin d'attirer des retombées positives pour la Ville (subsidés, visiteurs, touristes, investisseurs, habitants...). C'est ainsi que la Ville participera plus activement aux travaux l'ASBL Basse-Meuse Développement dont on attend aussi plus de retours, organisera des rencontres de travail périodiques avec les Collèges ou délégations de Collèges des communes voisines, s'inscrira dans les réflexions de Liège Métropole (Conférence des Bourgmestres), créera au sein des services de la Ville une cellule de communication transversale à l'ensemble des échevinats et chargée également de la promotion de la Ville, éditera un bulletin d'information pour les citoyens et les entreprises.

Enfin, la gestion locale, c'est aussi soutenir les produits et **services les plus respectueux des critères sociaux, éthiques, de santé et environnementaux**, tout au long de leur cycle de vie ainsi que les produits de saison et issus des circuits courts, et les produits recyclés (économie circulaire), via notamment les marchés publics et la politique d'achat communale (achats de fournitures, travaux routiers, etc.), ... Le Collège s'inscrira dans cette politique.

## **Attractivité et développement économique, culturel et touristique**

La situation de Visé, ville frontière au cœur de l'EUREGIO et les nombreux commerces du centre-ville font de notre cité une ville attractive, une ville-shopping par excellence et une ville touristique.

Il est primordial de tout mettre en œuvre pour assurer la pérennisation et le développement des commerces en centre-ville et dans le cœur des villages.

Le triptyque « commerce et développement économique », « culture » et « tourisme » doit s'appréhender de façon transversale afin que chaque initiative dans ces domaines se renforcent mutuellement.

En matière de **développement économique**, l'ambition est de développer un nouveau centre d'entreprises spécialement dédiés aux TPE et aux PME en collaboration avec la SPI dans le cadre du projet de revitalisation de l'ancien charbonnage. Cela permettra également une redynamisation plus large du village de Cheratte-Bas. La recherche d'investisseurs sera aussi privilégiée afin de participer à la création d'entreprises et donc d'emplois sur le territoire de la commune.

La **vitalité du centre commerçant doit être renforcée**. L'aménagement de la Place Reine Astrid doit être un élément d'attractivité qui profite à tous les commerçants et aux autorités publiques. Le développement d'infrastructures de parking au centre-ville et à proximité sera recherchée et la gratuité du parking. Afin d'établir un dialogue permanent et une concertation étroite entre les autorités locales et les commerçants, une commission consultative du commerce et du développement local sera mise en place. Le rôle de l'ADL (Agence de développement local) sera davantage mis en avant et doit être un réel outil en faveur du développement économique et du commerce. Le Collège continuera à favoriser des manifestations d'envergure comme les marchés de Noël et de Printemps et à soutenir les campagnes de promotion lancées par l'association des commerçants.

La **Culture** doit constituer un des axes majeurs de la politique communale. Elle est porteuse d'émancipation (individuelle et collective), de pluralité et de diversité. Bien qu'elle soit une fin en soi, la Culture est également porteuse d'enjeux sociétaux (intégration et humanisation), politiques et économiques. A ce titre elle constitue une dimension essentielle du développement local. Le Collège étudiera les possibilités de reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de disposer à terme d'un **Centre Culturel reconnu**. A côté de manifestations culturelles locales qui proviennent notamment de l'initiative citoyenne, Visé doit avoir une programmation culturelle ambitieuse avec des spectacles de renommée qui attireront des retombées pour la Ville, ses commerces et le domaine de l'HORECA. Un partenariat sera également recherché afin de trouver une solution pour la **réouverture d'un cinéma à Visé**. Le soutien et la promotion d'activités culturelles décentralisées aux différents coins de l'entité (dans des salles existantes), en concertation avec les villages et les quartiers, seront développés afin d'assurer au Centre culturel un rayonnement qui s'étend bien au-delà de la commune.

Le projet de la **salle Braham** sera revu de manière plus économique et en s'insérant mieux dans le quartier bâti. Toutefois, l'école des devoirs et l'ONE restent des priorités. Une réflexion sur ce complexe est d'ores et déjà menée.

Enfin, **l'offre touristique doit s'enrichir**. De par sa situation et ses attraits, la Ville de Visé est aussi souvent présentée comme une ville touristique. Elle possède, en effet, des sites remarquables comme la vallée de la Julienne, l'île Robinson, l'échelle à poissons, les berges sauvages de la Meuse de Lixhe à Lanaye, la réserve naturelle de la Montagne Saint-Pierre, le bac de Lanaye ou encore les écluses de Petit-Lanaye, ... Et bien entendu, le patrimoine immatériel de la Ville de Visé, les musées des Gildes, ... Le développement du tourisme à l'échelon communal constitue une double opportunité. D'une part, il représente un point d'appui au développement économique local et d'autre part, il permet de préserver, valoriser et développer les ressources naturelles et/ou patrimoniales de la commune. Accroître l'offre touristique locale est indispensable... Pour ce faire, l'image de Visé, comme « cité mosane » doit être valorisée. « **La Meuse** » doit cristalliser la **politique touristique**. « La Meuse » comme pôle touristique sera l'axe majeur de la politique touristique : développement d'une

WA

véritable structure d'accueil sur l'île Robinson, valorisation des quais de halage et de la capitainerie, développement du tourisme fluvial, développement de points de locations de bateaux ou de vélos. **Promotionner et préserver les sites remarquables de l'entité pour un tourisme vert** (la Montagne Saint-Pierre, la vallée de la Julienne, l'échelle à poissons et les bords de Meuse, l'écluse de Lanaye, le charbonnage de Cheratte) sera l'autre axe majeur de cette politique. Un **programme communal de développement et de valorisation du tourisme** sera mis en œuvre en collaboration avec différents acteurs comme l'ADL, la SPI, la Province de Liège, la Maison du Tourisme du Pays de Herve, ... Une attention particulière sera portée, dans le cadre de la vente du château Van Zuylen, à la pérennisation de la Vallée de la Julienne comme poumon vert accessible au public.

## **Grands projets, Urbanisme, Aménagement du territoire, Travaux publics et Logement**

Vivre dans sa commune, c'est partager activement un espace commun. Espace qui se doit d'être convivial et accueillant.

Il est opportun de donner une impulsion prospective et dynamique au développement territorial communal. Cette réflexion globale sur l'avenir de la commune, ses atouts, ses points faibles et sa stratégie de développement doit être menée avec les forces vives de la commune.

En matière de **grands aménagements de l'espace public**, le Collège étudiera l'aménagement des entrées de Visé, en collaboration avec le SPW : aménagement définitif du rond-point à la sortie d'autoroute à Argenteau, rond-point au pied du thier de Richelle, aménagement du carrefour de l'ancienne gendarmerie (Avenue Albert Ier), etc ...

La **Place Reine Astrid** doit voir sa rénovation se réaliser en alliant des aménagements de convivialité et le maintien raisonnable d'emplacements de parking.

**En matière de travaux publics**, l'entretien des voiries, leur modernisation et sécurisation seront au cœur de l'action. Le plan de modernisation du parc d'éclairage public dans toute l'entité par la technologie LED sera défini avec le GRD (gestionnaire de réseau de distribution).

**Certains quartiers doivent aussi faire l'objet d'une réhabilitation prioritaire.** C'est particulièrement le cas des quartiers de Cheratte-bas (charbonnage, paire au bois, ...), Souvré et le quartier « gare-Navagne ».

Pour le quartier de **Cheratte-bas**, il convient de rassembler tous les efforts afin qu'il soit réhabilité autour d'un projet mobilisateur alliant activités économiques, espaces entreprises et logements. La réhabilitation doit évidemment concerner l'ensemble du quartier du Vinâve et la Paire au Bois. Cette réhabilitation du quartier devra structurer l'ensemble du devenir de ce quartier. La réouverture d'une gare à Cheratte est une priorité pour la revitalisation de ce

village. Le Collège fera tout pour trouver des partenaires publics et privés afin d'assurer à ce quartier un développement durable en collaboration avec la SPI afin d'attirer les investisseurs et développer un projet structurant.

Le quartier de **Souvré**, lui, est une porte d'entrée importante de la Ville. Ce quartier mérite un véritable « coup de neuf ». La route de Jupille ressemble trop à une autoroute urbaine et mérite d'être sécurisée. C'est pourquoi, un projet de revitalisation urbaine sera étudié permettant de réaliser des aménagements conviviaux (petite place publique, embellissement de l'espace public, pose de klinkers, plantations d'arbres) et de sécurité (ralentisseurs, ...).

Le quartier de la « **Gare-Navagne** » doit aussi faire l'objet d'une valorisation, en étroite collaboration avec la SNCB. Le déplacement de la gare vers la place des Déportés améliorerait son accessibilité et pourrait être une opportunité de développement de ce quartier. Le développement de parking à cet endroit reste plus que jamais une priorité et la création harmonieuse de logements dans cette zone sera étudié. L'extension de la dalle de la gare actuelle au-dessus des lignes de chemin de fer sera également analysée afin d'y développer du parking, par exemple.

**En matière d'urbanisme**, Visé a une concentration très dense de l'habitat (plus de 600 habitants/km<sup>2</sup>), mais la présence d'excellentes voies de communication, d'un centre commercial et scolaire, d'infrastructures sportives, et la proximité de Liège et de Maastricht produisent un effet d'appel important pour les promoteurs immobiliers. Chaque nouveau projet fera l'objet d'une étude et d'une analyse approfondie afin de vérifier sa bonne intégration et sa cohérence par rapport aux outils urbanistiques existants en collaboration avec la CCAT. Une légère densification de l'habitat en centre-ville en certains endroits propices à celle-ci pourra être étudiée avec intérêt. Une plus grande implantation de petits espaces verts ou de parcs publics sera recherchée en lien notamment avec d'éventuels nouveaux projets. En ce qui concerne le Chemin de Richelle, entre le quartier des Roches et la rue sur la Carrière, une solution alternative devra être étudiée afin de trouver un point d'équilibre entre les intérêts des propriétaires, la volonté de ne pas autoriser une urbanisation trop importante, la séparation physique nette entre le quartier et village et le respect des principes élémentaires du droit. Une concertation sera menée avec les personnes directement concernées.

La Ville de Visé doit aussi proposer à ses citoyens des logements diversifiés, accessibles et de qualité. La commune est, au travers de diverses politiques, un **acteur clef du logement**. Il incombe à la ville de donner des impulsions en matière de localisation de l'habitat, de rénovation et de qualité, de soutien à la création de nouveaux logements, de mixité urbanistique et sociale. Le Collège travaillera en étroite concertation avec la Régionale Visétoise d'Habitations et encouragera une politique de logement public qui privilégie la mixité sociale et la rénovation du bâti existant. Le développement du logement social acquisitif (accès à la propriété pour des locataires) sera poursuivi. Il sera demandé à la Régionale Visétoise un cadastre de ses terrains afin d'y favoriser la création de logements, d'espaces verts, récréatifs ou d'utilité collective et d'équipements publics, le cas échéant par le développement de partenariats public - privé. Enfin, il convient de développer et appliquer une stratégie communale visant à remettre les logements inoccupés sur le marché locatif, notamment via les Agences Immobilières Sociales (AIS). La lutte contre les logements inoccupés sera poursuivie avec volonté.

Un « **master plan** » balisera les projets d'aménagements futurs des quartiers. Il sera le fil conducteur de toutes les actions de rénovation urbaine, de requalification, de développement urbanistiques, d'aménagement de zones vertes et ce, afin de disposer d'un outil d'aide à la décision stratégique mais aussi une vision qu'il conviendra de partager avec les autorités supérieures subsidiantes.

## **Environnement et qualité du cadre de vie**

La préservation de l'environnement est d'abord une affaire de comportement. Le cadre de vie est l'affaire de tous et la qualité de vie dans les villages et quartiers doit être la priorité absolue.

Pour vivre dans un cadre de vie agréable, la priorité sera donnée à la **propreté des quartiers**. Il conviendra d'associer les volontaires aux fins de lutter efficacement, activement et de manière participative contre les décharges sauvages et les dépôts clandestins. Une politique volontariste de propreté des trottoirs et des chemins, en concertation avec les citoyens sera encouragée. Penser cette action dans une politique de réappropriation des quartiers par ses habitants, notamment par l'encouragement de l'organisation de concours de façade fleurie, par exemple. La Ville promotionnera une campagne « ville propre » : durant une période déterminée, différentes actions peuvent être entreprises : mobilisation des agents communaux, des associations et de la population autour de la propreté communale ; collecte d'encombrants ; nettoyage des rues ; aménagement d'espaces verts ; enlèvements de graffitis ; assainissement des berges... Le collège s'engage à affecter un maximum de moyens pour l'entretien et l'embellissement du domaine public accessible à tous.

**En matière de cadre de vie et d'environnement**, toute l'attention sera portée sur une politique d'embellissement des quartiers et des villages. Il conviendra de valoriser à cette occasion de petits espaces (terre-plein par exemple) en réalisant des plantations adaptées et inscrire Visé dans le processus « commune fleurie ». Un plan communal de développement de la nature (PCDN) sera travaillé afin de définir un plan d'actions en faveur de la biodiversité. Le PCDN est fondé sur une concertation de l'ensemble des acteurs communaux concernés par question cette problématique (responsables communaux, naturalistes, pêcheurs, agriculteurs, responsables touristiques, industriels, ...). La problématique « déchets » (collectes sélectives, information, ...) en étroite concertation avec INTRADEL, doit toujours être améliorée, que ce soit en campagnes de sensibilisation tant en ce qui concerne la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets et en créant un nouveau parc à conteneurs dans l'entité. En ce qui concerne les dépôts sauvages de déchets, le collège continuera de soutenir la répression des actes constatés, car il s'avère que seule la sanction financière amène les pollueurs à la réflexion.

**L'énergie et l'utilisation rationnelle de l'énergie** est aussi une priorité communale. Il convient de développer, en matière d'énergie une stratégie communale de consommation responsable (mener des actions pilotes en matière d'énergies renouvelables, actions de



sensibilisation dans les écoles, informations utiles aux candidats bâtisseurs...). En tant qu'acteur public, la Ville doit montrer l'exemple dans une volonté de développement durable.

La question énergétique doit aussi être saisie à bras-le-corps en vue de changer notre système énergétique en profondeur pour le rendre plus propre et plus social. Le cadastre énergétique des bâtiments publics communaux (en ce compris les logements publics et les bâtiments scolaires) sera actualisé et, le cas échéant, un plan d'investissement pour les rénover, les isoler et y déployer des unités de production d'énergie renouvelable sera étudié et puis mis en œuvre. La rénovation de l'éclairage public par la technologie LED, en collaboration avec le gestionnaire de réseau de distribution, sera réalisée par phase dans les dix prochaines années pour réduire la consommation et renforcer l'esthétique et le sentiment de sécurité. La Ville encouragera la mise en place de bornes électriques et de bornes au CNG (Compressed Natural Gas) dans des lieux facilement accessibles aux citoyens. Un projet pilote de « microgrid » (micro réseau d'énergie) sera étudié avec des acteurs publics locaux, et des entreprises afin d'utiliser des moyens de production d'énergie localement. Enfin, des programmes de rénovation et d'isolation de bâtiments – publics et privés – par quartier, en collaboration avec la Région seront étudiés et ensuite concrétisés afin de créer une dynamique collective et des économies d'échelle, en misant notamment sur l'exemplarité des pouvoirs publics, en particulier dans les logements sociaux.

Le collège veut aussi assumer la 'compétence' du **bien-être animal**. L'échevin, accompagné lors de réunions consultatives par différents acteurs du monde médical, vétérinaire, associatif ou citoyen, aurait ainsi pour mission de veiller à cette cohabitation de l'humain et de l'animal. Ainsi la création de lieux de rencontres avec animaux, zones sans laisses, zones crottes, l'installation de distributeurs de sacs à fiente près des lieux publics, des journées basées sur l'éducation en partenariat avec des professionnels (ce qui permet de socialiser l'animal et donc de mieux l'intégrer dans la société) et, enfin, combattre la maltraitance animale sous toutes ses formes, nous semblent les premières mesures nécessaires à ce projet. La Wallonie s'est dotée d'un code du bien-être animal en avance sur bien des régions d'Europe et Visé souhaite pleinement s'y inscrire.

Enfin, le Collège sera très attentif et intransigeant quant au **respect des normes environnementales** et à la **limitation des nuisances** par les entreprises ou pour tout projet où un avis lui sera demandé.

### **Une meilleure mobilité, dont une plus grande mobilité douce**

**La mobilité est une matière qui touche l'ensemble des matières communales :** développement économique, travaux, tourisme, commerce, urbanisme, sécurité, ... Raison pour laquelle cette matière sera gérée de façon **transversale** au sein du Collège.

Les problèmes de mobilité à Visé sont bien connus et sont de même ordre que ceux rencontrés par toutes les entités à la morphologie semblable. C'est surtout aux heures de pointe et principalement aux heures de début et fin de journée scolaire que se posent les principaux problèmes de mobilité. Il conviendra de favoriser des possibilités de zones à l'entrée de la Ville pour permettre de déposer et reprendre les étudiants.

Le collège cherchera activement de nouvelles solutions pour **élargir l'offre de parcage** : zone de Navagne, dalle sur le chemin de fer, ... La signalétique pour les zones de parcage devra considérablement être améliorée. Le **contrôle de la zone bleue** continuera, car elle constitue un véritable outil de répartition équitable des possibilités

Il convient par ailleurs que Visé s'inscrive réellement et efficacement dans le **REL** (réseaux express liégeois) et, dans ce cadre, la **réouverture d'une gare à Cheratte** dans le quartier du Vinâve est une grande priorité.

La réactualisation du **projet de contournement nord de Visé** sera étudiée avec les services du SPW et le Ministère compétent flamand. Une liaison entre la zone « Visé-Nord » et Berneau permettrait d'éviter un trafic de transit qui ne profite pas à Visé.

Comme évoqué plus haut, des **aménagements de l'espace public** sont nécessaires pour améliorer la mobilité. Le Collège étudiera, en concertation avec le SPW, l'aménagement des entrées de Visé : aménagement définitif du rond-point à la sortie d'autoroute à Argenteau, rond-point au pied du thier de Richelle, axes rue de berneau/allée verte et rue de maestricht/ rue de jupille, (ex : aménagement du carrefour de l'ancienne gendarmerie (Avenue Albert Ier), aménagement au carrefour des rues de Berneau, Trois Rois et Marcelle Martin...etc.

**L'offre en transport en commun** pour les habitants des hauteurs, Cheratte-Hauteurs, Sarolay, Richelle doit être améliorée par le TEC. Des contacts seront pris en ce sens. Le service de transport qui permet aux personnes âgées de faire leurs achats à des intervalles réguliers doit continuer à être assuré.

Les **modes doux de déplacement** doivent encore s'accroître. Pour cela, il convient d'élaborer un Plan Communal de Mobilité cyclable de faire de la Ville de Visé une « commune Wallonie cyclable ». Les concertations avec les utilisateurs et notamment avec le GRACQ seront étroites et des solutions seront recherchées (marquage de sécurité sur routes régionales - réflexion sur les SUL en centre-ville et ailleurs - soutien logistique pour balisage et signalisation parcours de promenade, ...).

Il convient dès lors de poursuivre le **développement des liaisons cyclables sécurisées** entre les principaux axes de communication et de **pistes cyclables**, principalement aux alentours des écoles, au carrefour « Clairefontaine », sur le pont de Visé, vers et de Loën, notamment.

La **sécurisation des trottoirs** aux alentours des écoles pour encourager les enfants et leurs parents à se rendre à l'école à pieds et ainsi désengorger les entrées des écoles sera aussi réfléchi. Il convient aussi d'améliorer les aménagements pour les personnes à mobilité réduite (trottoirs, accès aux services administratifs...)

Enfin, **l'accessibilité au commerce** dans la manière de penser la commune doit également guider notre action. Que ce soit par l'accès à des zones de stationnements via une signalétique moderne et performante.

### **Politique sociale, d'aide et de solidarité**



A Visé, il convient de **renforcer la politique sociale, d'aide et de solidarité**. La commune, à son niveau, a un rôle majeur à jouer en matière de sécurité d'existence. Elle est une actrice fondamentale d'intégration, de cohésion sociale et de santé.

**Il faut garantir les missions du CPAS**, créer des synergies et des économies d'échelle avec les services de la Ville, autres CPAS et le Relais social du pays de Liège.

L'avenir de la Résidence Clairefontaine doit être assuré, tout comme un projet de **résidence-services** doit voir le jour dans les prochaines années, en collaboration avec des opérateurs du secteur.

**Le maintien de services de proximité à la population demeure vital**. Le développement de services aux personnes (aides au ménage, petits travaux, ...) par le biais d'organismes agréés utilisant les « titres-services », et informer la population sur l'existence et sur les conditions d'accès à ces services sera encouragé tout comme le recours à l'économie sociale dans le cadre des projets de réinsertion socioprofessionnelle et développer, par ce biais, des initiatives en matière d'aide à domicile pour le bricolage, déménagement, petits travaux de jardinage, etc... Le service de repas chauds à domicile, et les écoles de devoirs seront poursuivis.

La participation effective des **seniors** à la vie politique locale via le Conseil Consultatif des Seniors sera poursuivie. Le service « social » de « minibus » spécifiques en faveur notamment du déplacement des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite, en collaboration avec la Centrale de mobilité sera assuré.

La **santé** doit aussi être un sujet pris en compte au niveau communal. C'est un sujet qui touche chaque citoyen et qui doit donc être abordé au niveau de pouvoir le plus proche du citoyen : la commune. L'échevinat des Affaires sociales comprendra dans ce cadre un pôle santé. La coordination des services d'aide aux personnes et de santé au sein de la Ville s'organisera avec les professionnels de ces secteurs.

## **Enseignement, enfance et jeunesse**

L'**éducation** a toujours été et reste plus que jamais une priorité majeure de la Ville. C'est à l'école que chaque individu acquiert une grande partie des savoirs, des compétences et des comportements qui vont lui permettre de s'épanouir et de faire face aux défis qui se posent à lui tout au long de la vie. Tout doit être mis en œuvre pour continuer à **offrir aux enfants visétois une instruction de qualité dans des conditions optimales**. La commune, outre son rôle de pouvoir organisateur des écoles communales, doit mobiliser l'ensemble des acteurs (enseignants tous réseaux confondus, animateurs de l'associatif, etc.), afin de trouver des solutions originales à l'attention de l'ensemble des élèves de la commune.

La qualité de l'**enseignement communal** doit être maintenue, tout en respectant l'équilibre entre les réseaux en matière d'avantages sociaux. Le maintien des implantations communales dans la vie du village est une priorité pour la commune, mais les normes de la Communauté française sont parfois contraignantes. L'apprentissage des langues dans chaque école de la commune, que ce soit par la méthode d'apprentissage précoce ou

RA

l'immersion, les échanges linguistiques, est aussi une priorité. Si la population scolaire de l'école de Richelle continue à augmenter, la question de l'agrandissement de ce bâtiment assez neuf sera examinée avec le subside de la Communauté française.

Le soutien des écoles dans **l'éducation à la citoyenneté et au développement durable** (conseils communaux des enfants, discussions sur des sujets d'actualité, conférences, activités ludiques, visite d'expositions, de camps de concentration, cours d'éducation civique, adapter le projet pédagogique des écoles communales, ...) sera apporté.

Enfin, **le cadre de vie scolaire** doit être maintenu dans un excellent état. Poursuivre et renforcer la rénovation des infrastructures scolaires afin d'offrir à tous, enseignants et élèves, un cadre de vie et de travail sécurisé agréable, gage de qualité de l'enseignement dispensé est une ligne de force.

Il faudra veiller à favoriser les circuits courts et les aliments sains dans les cantines scolaires.

Les services des infrastructures d'accueil de la **petite enfance** continueront à être gérés et développés.

**L'accueil extrascolaire** est aussi important et il convient d'assurer une coordination et développer des synergies entre les acteurs des structures d'accueil extrascolaire (académies, asbl, centres d'expression et de créativité, clubs sportifs, aide en milieu ouvert, écoles de devoirs, ...) et ceux des écoles.

Le **conseil communal de la jeunesse** se poursuivra afin de permettre ainsi la participation effective des jeunes à la vie communale.

Une documentation claire et complète reprenant l'ensemble des services de soutien et d'aide aux familles sur la commune sera réalisée et diffusée.

## **Sécurité**

La sécurité est une préoccupation constante qui doit être assurée par une police locale performante et présente sur le terrain. La police doit, par sa connaissance du terrain et des formes de délinquance qui s'y manifestent, par les relations qu'elle y a tissées, par une évaluation permanente des risques, se mettre en position de prévenir au maximum la survenance des infractions. L'autorité communale continuera d'insister pour une **visibilité optimale des agents de la force publique**, afin également de rassurer la population. La police de proximité et la présence policière sur le terrain sont une nécessité.

Le collège renforcera et confortera les **contrats de sécurité et de prévention** (le service des Gardiens de la Paix, Anciens Auxiliaires de Prévention et de Sécurité) dont une tâche particulièrement importante consiste en la sécurisation des sorties d'école.

La politique de prévention doit aller de pair avec une politique de répression adaptée à toutes les infractions commises, y compris les infractions qui semblent moins importantes



mais qui nourrissent le sentiment d'insécurité, souvent appelées « incivilités » ... Le Collège entend utiliser de manière efficace les compétences communales en matière de **lutte contre les incivilités**.

Nous étudierons l'installation de caméras de surveillance à vocation dissuasive. A certains endroits, un meilleur éclairage sera étudié, comme sur le parking de Navagne.

Moyennant le maintien de subventions régionales, des programmes d'intégration et de mieux vivre ensemble seront maintenus.

Mais la prévention dépasse largement le cadre des missions des services de police. Elle nécessite une politique sociale de discrimination positive centrée sur les quartiers qui présentent le plus de difficultés, notamment au travers des plans de prévention et proximité, le tissage d'un véritable maillage de l'accompagnement social. Le travail de proximité par les éducateurs, véritables « agents communaux de reliance » sera encouragé.

Enfin, le centre de Visé attire de nombreux jeunes qui sortent dans les cafés de Visé. Cela participe à l'image festive de la Ville, ce qui est une bonne chose. Mais cela doit se faire dans le **respect du voisinage et sans débordements ou bagarres**. Une concertation sera menée avec la police et les professionnels du secteur afin de définir une charte pour la vie nocturne dans le centre-ville (à l'instar de ce qu'a fait la Ville de Liège pour le Carré).

## **Sports et loisirs**

Le sport est un facteur exemplaire et de première importance pour l'épanouissement la santé et l'intégration des personnes.

Il convient donc d'offrir les moyens pour que le sport se développe et se pratique dans les meilleures conditions. L'enjeu reste dès lors plus que jamais **d'entretenir et développer l'infrastructure sportive**.

La **rénovation de la piscine** et la construction d'un **nouveau terrain de sport synthétique** (de nouvelle génération, respectueux de la santé) sont d'ores et déjà prévues.

Les installations du rugby de Visé et du football de Cheratte devront être un jour améliorées. Tout comme une installation permettant de pratiquer des activités sportives au sein de l'école de Richelle devra être envisagée. Ces dossiers seront analysés et des demandes de subsides seront introduites.

La vitalité des clubs est un facteur essentiel. **L'aide aux clubs sportifs** sera poursuivie. La politique d'aide sera aussi utilisée pour promouvoir l'encadrement et la formation des jeunes. La Ville emploiera aussi tous les moyens pour motiver les bénévoles qui travaillent dans les clubs. Ces personnes admirables rendent à la société des services inestimables qui ne pourraient à défaut être rendus que par l'embauche de nombreux agents communaux.

La Ville continuera à apporter son **soutien aux manifestations d'envergure** comme l'open de judo ou le marathon de la Meuse.

L'utilisation des **chèques-sport** pour les jeunes sera poursuivie afin de favoriser la pratique du sport, en partenariat avec les clubs et les écoles. Enfin, dans le cadre du mérite sportif, il sera instauré un prix spécial récompensant l'éthique et le fair-play lors des différentes manifestations sportives organisées.

**En matière de loisirs**, la Ville se doit donc de continuer à être un lieu de bien être qui offre de nombreuses possibilités de s'accorder du « bon temps ». L'ensemble de la présente déclaration de politique générale contient beaucoup de lignes de force favorisant le bien-être et les loisirs. Cela passe par la mobilité douce (pistes cyclables, sentiers de randonnées, réseaux de balades, ...), le tourisme, la culture (centre culturel rayonnant, activités décentralisées, ...), le sport, ... Mais le soutien aux clubs, associations, aux comités de fêtes de villages et de quartiers qui animent la vie des différents quartiers est primordial et sera très activement poursuivi.

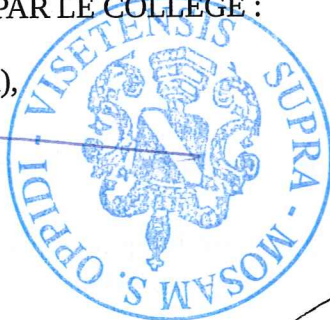
**Article 2:** la présente délibération sera **publiée** conformément aux dispositions de L1133-1, à savoir par voie d'affichage comme un règlement communal et mise en ligne sur le site internet de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME :

PAR LE COLLÈGE :

Le DG (Secrétaire communal),

CH. HAVARD



Le Bourgmestre,

V. DESSART